



L'ACTUALITÉ

PLAN D'ÉLECTRIFICATION: LA CAPEB REFUSE QUE LES ARTISANS DU BÂTIMENT SOIENT ÉCARTÉS DU MARCHÉ

Le Gouvernement enclenche la deuxième étape de son Plan d'électrification des usages. Derrière l'objectif affiché d'accélérer l'électrification du chauffage, c'est l'avenir des entreprises artisanales du bâtiment sur ce marché qui est en jeu et que la CAPEB entend défendre fermement.

Dans le cadre du plan d'électrification porté par l'État, six consortiums ont proposé des offres intégrées de pompes à chaleur, destinées notamment aux ménages modestes et très modestes propriétaires de maisons individuelles. Ces offres associent installation, fourniture d'électricité, pilotage énergétique, maintenance et financement, avec l'objectif de rendre la transition énergétique accessible grâce à une mensualité globale maîtrisée. Leur commercialisation reste suspendue à la publication d'un arrêté de bonification spécifique. En l'état, elles ne sont pas admissibles. En effet, l'orientation prise par l'État revient clairement à écarter les artisans de ce marché ou, dans le meilleur des cas, à les cantonner à un rôle de sous-traitants. Une perspective inadmissible pour la CAPEB, qui défend depuis toujours la place centrale des entreprises de proximité dans la transition énergétique.

C'est la raison pour laquelle la CAPEB a décidé de ne pas participer à la réunion organisée ce jeudi par la ministre chargée de l'Énergie pour lancer la deuxième phase du plan d'électrification. Une politique de la chaise vide volontaire pour marquer notre désaccord de fond avec les orientations retenues par l'État. Nous ne pouvons cautionner une démarche

qui, sous couvert d'accélérer le déploiement des pompes à chaleur, revient à priver les artisans de la maîtrise de leur activité, de leur relation avec leurs clients et de la valeur économique créée par leurs interventions. Les risques de dépendance des artisans à des donneurs d'ordre et d'instauration de relations de sous-traitance imposées, la perte de maîtrise du choix des équipements, la compression des marges pour répondre aux contraintes économiques des offres mensualisées, l'absence de garanties suffisantes sur la qualité des prestations, tout ceci appelle notre plus grande vigilance. Nous considérons que le développement des offres intégrées ne doit se faire ni au détriment des entreprises artisanales, ni de leur indépendance, ni de la qualité des installations.

Si l'offre portée par le consortium constitué autour de Sonepar présente certains atouts (l'artisan reste l'interlocuteur de son client particulier, sans tarifs imposés ni engagement de volume), elle soulève encore plusieurs interrogations : choix restreint de pompes à chaleur, absence de prestations complémentaires pourtant essentielles à la performance énergétique (désembouage, calorifugeage ou remplacement des émetteurs) et éventuelles obligations en matière de maintenance. En outre, dans cette

offre, la collecte des CEE serait organisée par Sonepar, en dehors du dispositif CAPEB. Notre position est claire : une offre intégrée ne peut être acceptable que si elle préserve pleinement le modèle artisanal. L'artisan doit conserver la maîtrise de ses prescriptions techniques, le choix des équipements adaptés à chaque chantier et la relation commerciale avec son client. Il ne saurait devenir un simple exécutant, soumis à des prix ou à des volumes imposés, au service de modèles économiques conçus sans lui.

C'est pourquoi la CAPEB entend proposer une véritable alternative : une offre packagée construite autour des besoins des artisans, sans prix unique imposé, ouverte à l'ensemble des ménages et reposant sur un large panel de fabricants partenaires. Elle pourrait associer plusieurs briques de services – équipements, maintenance, financement, aides à la rénovation, fourniture d'électricité et pilotage énergétique – selon trois packages possibles, adaptés aux différents besoins et modes d'organisation des entreprises. Cette approche permettrait de concilier accessibilité financière pour les ménages, qualité et pérennité des installations, et surtout indépendance économique des artisans. Elle démontrerait qu'il est possible de structurer des offres attractives et compétitives

sans sacrifier le tissu des entreprises de proximité. Soyons clairs : la CAPEB ne conteste pas la nécessité d'accélérer l'électrification du chauffage. Elle refuse que cette ambition se fasse contre les artisans du bâtiment. La réussite de cette transformation suppose de

reconnaître pleinement leur rôle, de préserver leur liberté d'entreprendre, autrement dit, de leur permettre d'intervenir en acteurs économiques à part entière, et non en simples sous-traitants. L'électrification du chauffage ne pourra réussir durablement sans les entreprises artisanales,

leur savoir-faire et leur capacité à proposer des solutions réellement adaptées à chaque logement. L'État doit entendre ce message et revoir ses orientations pour que les artisans aient toute leur place dans ce marché que l'on sait d'avenir.

ÉCONOMIE

→ MICRO-ENTREPRISE : LES ALERTES DE LA CAPEB CONFORTÉES PAR LES PLUS HAUTES INSTITUTIONS DE L'ÉTAT

Le rapport conjoint de l'Inspection générale des finances (IGF) et de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur le régime de la micro-entreprise vient conforter les alertes portées de longue date par la CAPEB. La CAPEB n'a jamais dénoncé les micro-entrepreneurs eux-mêmes, ni remis en cause la légitimité de celles et ceux qui choisissent de créer leur activité sous ce statut. Elle alerte depuis des années sur les déséquilibres structurels d'un régime qui, sous couvert de simplification, crée des distorsions de concurrence, fragilise les entreprises artisanales de droit classique et favorise certaines pratiques de contournement des règles sociales. Les constats de l'IGAS et de l'IGF donnent une nouvelle portée à ces préoccupations. Les différences de prélèvements et d'obligations entre les régimes désavantagent les entreprises qui assument pleinement leurs charges, investissent dans leur outil de travail, forment des apprentis et créent des emplois. Dans un secteur du bâtiment confronté depuis quatre ans à une conjoncture particulièrement difficile, cette concurrence déséquilibrée constitue un enjeu majeur. Les entreprises artisanales ne peuvent durablement supporter les contraintes d'un modèle économique vertueux tout en subissant la concurrence d'activités bénéficiant de règles moins exigeantes. Le rapport met en lumière des dérives que nous avons maintes fois dénoncées : salariat déguisé, prêt illicite de main-d'œuvre, substitution à l'emploi salarié et

dépendance économique de travailleurs envers leurs donneurs d'ordre. Lorsque l'indépendance n'est que théorique, que les conditions de travail sont imposées par une entreprise cliente ou que le recours à la sous-traitance permet de contourner les obligations d'un employeur, c'est l'équilibre même de notre modèle social et économique qui est mis en cause. Car la question de la viabilité économique de ces activités se pose clairement. Selon les chiffres rapportés, le revenu moyen des micro-entrepreneurs exerçant principalement sous ce statut depuis au moins un an s'élevait à 11 684 euros en 2022. À noter aussi que seules 39 % des micro-entreprises créées en 2018 étaient encore actives cinq ans plus tard, contre 63 % des entreprises individuelles relevant du régime réel. De quoi s'interroger sur la capacité du dispositif à permettre de vivre dignement et durablement de son métier et à construire une entreprise pérenne. Ces données soulignent également les limites d'un modèle qui offre une protection sociale insuffisante, notamment en matière de retraite, compte tenu de la faiblesse du niveau de revenus. Mais le sujet dépasse largement les seules relations entre professionnels. L'IGAS et l'IGF relèvent ainsi que l'impact du régime en matière de recettes fiscales et sociales se chiffrerait à plusieurs milliards d'euros. Il percute donc directement le financement de notre protection sociale, l'équité devant les prélèvements obligatoires et la lutte contre la fraude. Pour la CAPEB, qui alerte sur les impacts négatifs de ce



régime depuis sa création, ces confirmations émanant des plus hautes instances de contrôle de l'État ne peuvent rester sans conséquences. Elles doivent nourrir un débat public lucide et conduire à des évolutions concrètes : rétablir des conditions de concurrence équitables, prévenir les détournements du travail indépendant, renforcer la protection des candidats à l'installation et favoriser le développement d'entreprises artisanales solides, en mesure d'embaucher, de former et de transmettre. L'enjeu n'est pas d'opposer les micro-entrepreneurs aux artisans, mais de défendre un cadre juste pour tous, y compris pour notre modèle économique et social.

→ NON IL NE FAUT PAS SUPPRIMER LES CEE !



Supprimer les CEE serait une erreur pour la rénovation énergétique et un mauvais signal pour le secteur du bâtiment dont l'activité est déjà en recul depuis quatre ans. Ce dispositif joue aujourd'hui un rôle essentiel pour soutenir la demande des particuliers et accompagner

l'amélioration des logements, d'autant que MaPrimeRénov' est régulièrement recentrée sur les seules rénovations d'ampleur. Contrairement à ce que certains candidats aux présidentielles affirment, les CEE ne doivent pas être considérés comme une simple charge. Ils constituent un levier de pouvoir d'achat pour les ménages qui souhaitent améliorer leur habitat et réduire durablement leur consommation d'énergie. Leur suppression priverait donc les particuliers d'un accompagnement financier et risquerait de freiner encore plus des travaux pourtant indispensables à la décarbonation du pays. Répondre à la hausse du prix des carburants par la suppression des CEE relève d'une vision de court terme. Une telle mesure ne ferait pas nécessairement baisser le prix à la pompe et détournerait, au contraire, des ressources consacrées à la transformation du modèle énergétique vers une dépense immédiate, sans apporter de réponse durable aux enjeux climatiques. Supprimer ce levier essentiel de la

rénovation risquerait de pénaliser encore plus l'activité des entreprises et leurs emplois. N'oublions pas que les CEE contribuent aussi à accompagner la transformation des entreprises elles-mêmes, notamment leur adaptation aux nouvelles exigences environnementales, la formation des professionnels et l'évolution des flottes de véhicules utilitaires vers des solutions moins carbonées. Évidemment, le dispositif peut être amélioré. Il est légitime de rechercher une utilisation plus efficace des CEE, de simplifier leur fonctionnement et de mieux orienter les financements vers les travaux les plus pertinents. Mais améliorer un dispositif n'implique pas de le supprimer. La priorité doit être de préserver et de renforcer les outils qui permettent de soutenir la capacité des ménages à engager des travaux de rénovation énergétique et à confier leurs travaux aux artisans pour améliorer le confort thermique de leur logement et, in fine, d'accélérer la transition énergétique du pays.

SOCIAL

→ SEMAINE DES MÉTIERS DU BTP : L'ARTISANAT DU BÂTIMENT A DES ATOUTS À FAIRE VALOIR

À l'occasion de la Semaine nationale des métiers du BTP, organisée du 12 au 16 octobre par France Travail et les organisations professionnelles du secteur, la CAPEB rappelle que l'artisanat du bâtiment offre bien plus qu'un emploi : un métier concret et utile à la société, des perspectives d'évolution bien réelles et la possibilité de construire son avenir en toute indépendance. Plus de 1 500 événements ont été proposés partout en France pour faire découvrir les métiers du BTP. Il faut dire que les besoins de recrutement restent importants, notamment dans nos TPE, qui jouent un rôle essentiel dans la formation des jeunes. On rappellera à ce sujet qu'elles forment 62 % des apprentis du bâtiment, lesquels choisissent massivement de rester dans leur entreprise formatrice (85 %). Une étude du Céreq souligne que les jeunes ne rejettent pas le travail, mais souhaitent pouvoir choisir leur avenir : plus d'un jeune actif sur cinq recherche un autre emploi et 36 % envisagent une réorientation. Pour les entreprises artisanales, l'enjeu est donc double : attirer de nouveaux talents, mais aussi leur

36 %

des jeunes actifs souhaitent se réorienter : pour le bâtiment, l'enjeu n'est pas seulement d'attirer les jeunes, mais de leur donner envie de rester.

donner envie de s'engager durablement dans le secteur. Diversité des savoir-faire, utilité concrète du travail, satisfaction de réaliser un ouvrage, possibilités de progression vers des fonctions d'encadrement ou même vers la création et la reprise d'entreprise : l'artisanat du bâtiment offre de véritables perspectives professionnelles. C'est pour les faire connaître que la CAPEB s'est mobilisée cette semaine aux côtés de France Travail, et pour soutenir les entreprises qui souhaitent recruter. Elle avait mis l'accent sur la reprise d'entreprise, en



organisant notamment un job dating, mais aussi sur la mixité des métiers, en valorisant plusieurs portraits de femmes cheffes d'entreprise ou salariées sur un site interne entièrement conçu pour l'occasion ([À retrouver ici](#)). Attirer les jeunes, les former et leur permettre d'évoluer, c'est préparer l'avenir du bâtiment. Un enjeu d'autant plus important que de très nombreuses entreprises devront être transmises dans les prochaines années. Lire ici notre communiqué de presse.

→ LES JEUNES ET L'ARTISANAT DU BÂTIMENT : TOUJOURS EN PHASE ?

Le CCCA-BTP a conduit une étude « Bâtir l'avenir » pour en avoir le cœur net, avec la volonté de se projeter à l'horizon 2035-2040. Elle révèle



que la valeur travail est importante pour les jeunes, contrairement aux idées reçues. Ils ont envie simplement de mieux équilibrer la vie professionnelle et la vie personnelle. Les jeunes sont toujours intéressés en premier lieu par le salaire qu'ils pourront percevoir, les horaires venant en second plan. Les valeurs environnementales et sociétales ne sont pas décisives dans le choix d'un emploi, mais apparaissent comme un atout supplémentaire pour les jeunes. Ils attendent aussi de la transparence et de l'honnêteté de la part de leur employeur. Leur mobilité est plus importante que celle des générations précédentes. Ils sont aussi très intéressés par l'entrepreneuriat et leur motivation croissante est d'exercer un métier qui a du sens. Face à cela, l'artisanat du bâtiment a de réels atouts : la proximité avec le chef d'entreprise, la confiance et la reconnaissance, la transmission, le

savoir-faire local et l'impact de l'entreprise dans son territoire, son utilité. Les parcours évolutifs restent un point fort. Le modèle de l'entreprise artisanale est réellement plein d'atouts pour les jeunes, sous réserve que l'équilibre avec la vie personnelle soit préservé. Tout ceci vient conforter ce que la CAPEB et le CCCA-BTP avaient déjà relevé dans leur livre blanc publié en 2023, « Entreprises artisanales du bâtiment et Génération Z : un duo gagnant ». Pourtant, l'image du BTP est encore trop souvent négative chez les jeunes qui ne connaissent pas le secteur, qu'ils pensent masculin et pénible. Il y a donc lieu de continuer à multiplier les occasions de communication pour bien faire connaître les métiers et les montrer comme ils sont réellement. Cette découverte est essentielle pour lever les a priori.

GOUVERNEMENT

→ L'INNOVATION AU SERVICE DU QUOTIDIEN DES ARTISANS

La semaine dernière, la Direction générale des Entreprises (DGE) a réuni à Bercy artisans, entreprises innovantes et acteurs publics à l'occasion de la matinée « Artisanat : innovons ensemble ». Un rendez-vous consacré à un enjeu essentiel pour les entreprises artisanales : faire de l'innovation un véritable levier de performance et d'attractivité. Cette rencontre a mis en lumière une approche pragmatique de l'innovation. L'objectif : montrer que celle-ci ne se résume pas aux technologies les plus spectaculaires, mais peut répondre à des problématiques très concrètes rencontrées chaque jour par les artisans : gagner du temps, réduire la pénibilité, améliorer l'organisation, maîtriser les coûts ou encore préserver les savoir-

faire. Autrement dit, une approche similaire à celle que nous avons nous-mêmes adoptée dans le cadre de notre programme d'open innovation, que nous conduisons avec le CCCA-BTP. Une vingtaine d'offres de solutions ont présenté leurs innovations au fil de la matinée. Les participants ont ainsi pu découvrir des solutions numériques et logicielles, matérielles, organisationnelles ou environnementales, avec notamment des applications liées à l'intelligence artificielle, des outils métiers, des équipements et des solutions favorisant la transition écologique. L'événement a aussi favorisé la rencontre directe entre leurs concepteurs et les artisans. Démonstrations, échanges et retours d'expérience ont permis de

confronter les solutions proposées aux réalités du terrain. La Présidente de la CAPEB Savoie, Anne Jeannolin, représentait la CAPEB à cette occasion.





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

LES AWARDS DU BÂTIMENT

Jean-Christophe était invité à la soirée de palmarès ce lundi 12 octobre et s'est vu remettre à cette occasion le Prix de la Personnalité de l'année devant un parterre d'invités issus de l'écosystème du Bâtiment: entreprises, industriels, distributeurs, institutionnels.



CANDIDATS PRÉSIDENTIELLES

Jean-Christophe Repon était aux côtés de Michel Picon pour échanger mercredi avec Jean-Luc Mélenchon au titre de sa candidature à l'élection présidentielle. Une occasion naturellement de lui présenter les principales propositions de l'U2P et de la CAPEB pour améliorer le quotidien et l'activité des entreprises artisanales.

FRANCE TRAVAIL



Le Président de la CAPEB et le Directeur général de France Travail lançaient ce mardi après-midi la Semaine des Métiers du BTP. Un job dating a été proposé par la CAPEB à cette occasion avec la CAPEB Île-de-France, axé sur l'entrepreneuriat et le REAB. Une cinquantaine d'événements départementaux ont été recensés et promus sur un site internet créé par la CAPEB pour valoriser la mixité des métiers lors de cette semaine dédiée. Le jeu quiz lancé l'an dernier lors des WorldSkills a également été remis au goût du jour à cette occasion.

CONSEIL DES PROFESSIONS

Le Conseil des professions se réunissait ce jeudi. Nous reviendrons sur ses échanges dans notre prochain numéro.

EBC

Jean-Christophe Repon a présidé la semaine dernière un conseil d'administration d'EBC à Madrid. Les dossiers portés par EBC au plan européen ont pu être évoqués à cette occasion, et la Directrice du département Droit du travail, formation à l'emploi et prévention des risques professionnels de la CNC est venue présenter la procédure espagnole en cas d'aléas climatiques dans le secteur de la construction, notamment en cas de canicule ou de températures très basses. En effet, l'Espagne fait figure de pays précurseur en Europe dans la prise en compte et l'encadrement du travail liés aux phénomènes climatiques. María José Leguina a notamment présenté le protocole signé entre la CNC (le patronat) et les organisations syndicales du secteur sur le sujet.

RÉSEAU

Le Président confédéral participait en cette fin de semaine aux 10 ans de la CAPEB Occitanie.



RÉSEAU

→ LA CAPEB COURT POUR OCTOBRE ROSE

Pour marquer sa solidarité et rappeler qu'elle est pleinement mobilisée pour la santé des femmes et des hommes de l'artisanat du bâtiment, la CAPEB a lancé un challenge « La CAPEB court pour Octobre Rose ». Le principe est simple: marcher, courir ou randonner, enregistrer ses kilomètres et participer à une mobilisation commune à l'ensemble du Réseau CAPEB. Élus, collaborateurs, adhérents, partenaires, famille et proches... la participation est gratuite et ouverte à tous. Il ne s'agit pas d'une compétition entre CAPEB. Chaque kilomètre réalisé, individuellement ou lors d'une initiative organisée dans votre territoire, vient contribuer à une seule et même mobilisation nationale. Vous êtes tous invités à vous mobiliser jusqu'au 30 octobre pour faire progresser ensemble notre compteur collectif. Chaque kilomètre compte ! Alors télécharger l'application Strava, rejoignez le Club CAPEB et enregistrer vos marches, courses ou randonnées ! Notre club compte déjà plus de 150 membres et n'attend plus que vous !



→ LAISSEZ-NOUS TRAVAILLER !

La pétition est toujours ouverte pour ceux qui n'ont pas eu le temps de la signer. [Vous pouvez la signer ici et faire circuler le lien](#) vers le site officiel Change.org pour encourager votre entourage à en faire autant. Plus de 8 000 signatures ont été collectées. Nous devons faire mieux !

